

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de SEYSSES

MURETAIN AGGLO

Contrat Cadre type

2020 - 2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par Georges MERIC, son Président,

La commune de Seysses, représentée par M. Jérôme BOUTELOUP, Maire,

La Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo, représentée par Mr André MANDEMENT, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 12 février 2021 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la commune de Seysses,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération N°CP/2018-DEC/11.11 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 7 décembre 2018 approuvant le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo pour la période 2018 – 2021 qui fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs entre le Muretain Agglo, le Département de la Haute-Garonne et la Région Occitanie.

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute Garonne en date du XXXX,

Vu la délibération de la commune de Seysses en date du XXX,

Vu la délibération n°XXX du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo en date du XXXXX,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,... Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute Garonne, la commune de Seysses, la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo en y associant le CAUE.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Seysses vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Le présent dossier s'inscrit dans un contexte politique tout à fait singulier. En effet, une nouvelle équipe municipale a été élue en juin 2020. La proximité temporelle de ces élections amène une dimension particulière à la construction de la démarche Bourg-Centre ici présentée.

En effet, M. Bouteloup, maire de la commune, et son équipe d'élus, ont dû prendre connaissance dans des délais très courts et dans des conditions chamboulées par la crise sanitaire actuelle, des orientations et projets enclenchés par la précédente équipe municipale.

Le présent dossier Bourg-Centre est un support de premiers échanges avec les acteurs intercommunaux et régionaux, et il a constitué un véritable socle de discussions, de débats, et de constructions politiques pour l'équipe de M. Bouteloup, qui seront poursuivis en 2021.

La mise en place de commissions et d'ateliers dédiés à différentes thématiques est un enjeu fort porté par la commune.

Pour l'instant, les premières réflexions menées visent à partitionner les échanges autour de quatre commissions principales pour aborder les thèmes suivants :

- Urbanisme/Travaux Voirie : Aménagement, Préservation du Patrimoine, Mise en valeur des sites, Paysage, Déplacements, Transports ;
- Culture, Vie associative, Vie de quartier : Equipements culturels, Sports, Loisirs et vie associative, Commerces et manifestations, Solidarité, Social ;
- Affaires scolaires : Petite Enfance, Vie scolaire, Jeunesse ;
- Environnement, Agriculture, Espaces verts : Gestion durable, Agro-écologie, Déchets, Bruit/Air/Eau, Eclairage, Végétal.

De manière transverse, une commission Finances viendra accompagner la construction de la stratégie communale, de même que des travaux de réflexions sur la communication et l'identité de la commune.

La jeune équipe municipale en place arbore ainsi une grande motivation pour insuffler un nouveau projet politique, global et cohérent, et pour construire une véritable marque identitaire pour la commune.

Aujourd'hui, trois dossiers très structurants présentent cependant des enjeux majeurs pour la commune, dans des délais imminents. Ils sont spécifiquement détaillés dans le présent dossier dans le cadre des actions à mener à court terme, à l'horizon de l'année 2021.

Article 2 : Contexte et enjeux

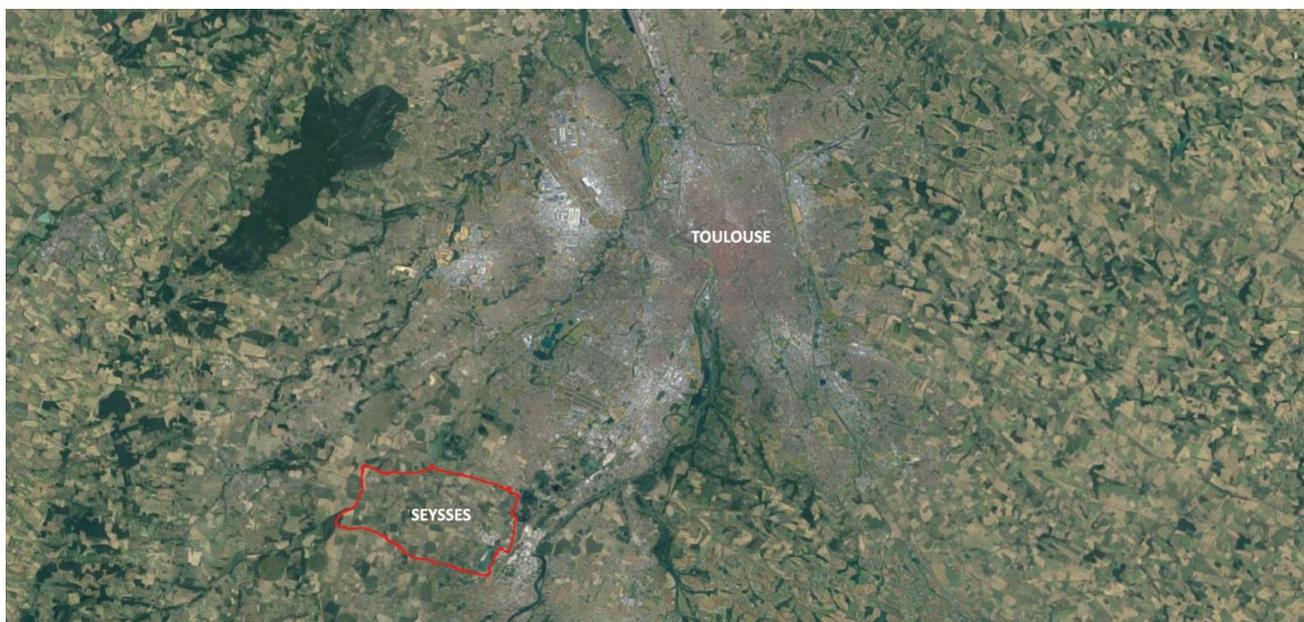
Présentation de la Commune et de son territoire

Seysse est une commune de 9 174 habitants (recensement au 01/01/2020) située à 19 km environ au Sud-Est de Toulouse et à proximité immédiate de Muret (environ 5,5 km). Elle est limitrophe des communes de Saint-Lys, Fonsorbes, Frouzins, Roques, Muret et Lamasquère.

La commune s'inscrit au sein du territoire du Muretain Agglo, EPCI de près de 120 000 habitants en contact direct avec Toulouse Métropole.

Le Muretain agglo fait partie du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine. Ce dernier a fait l'objet d'une première révision qui a été approuvée par le Conseil Syndical du SMEAT le 27 avril 2017. La commune de Seysse est identifiée comme un pôle secondaire en ville intense et développement mesuré.

Le plan Local d'urbanisme de la commune a été révisé très récemment. Il a été approuvé le 26 février 2020.



La commune s'étend sur la rive gauche de la Garonne. Le territoire communal est traversé notamment par la D 15 de direction Nord-Sud, axe historique Toulouse-Muret, ainsi que la D 12 de direction Est-Ouest reliant Bonrepos-sur-Aussonnelle à Cajac.

La commune de Seysse est située dans le bassin versant de la rivière du Touch, elle-même incluse dans le bassin versant du fleuve Garonne. Ce secteur de la grande agglomération toulousaine est irrigué par un réseau hydrographique particulièrement dense.

Le relief de la commune, ou plutôt son faible relief, contribue à forger l'identité du territoire et fait de Seysse une commune de plaine typique de la vallée de la Garonne.

La commune dispose par ailleurs d'un monument inscrit au titre des Monuments historiques, l'église Saint-Blaise. Elle fut construite d'après les plans de l'architecte Hardy, qui dirigea également la reconstruction de l'Église de la Daurade à Toulouse, et livrée au culte en 1790. Elle a permis de structurer l'évolution du bourg.



Extrait du cadastre napoléonien vers 1812 (source : CD 31)



Diagnostic et identification des enjeux

▪ Organisation du territoire communal

Le bourg de Seysses est installé sur la première terrasse de la Garonne, à proximité immédiate de la D 15 (axe Nord-Sud) et de son croisement avec la D 12 (axe Ouest-Est). Néanmoins, le centre du bourg ne s'est pas établi directement le long de l'axe historique Toulouse-Muret (actuelle D 15), tel un village-rue, mais légèrement en retrait et sous forme d'un noyau concentrique autour de son église. Cette structuration est bien visible sur la photo aérienne présentée ci-dessous.

Ainsi au sein du centre historique, la trame urbaine est ordonnée selon un plan concentrique rayonnant depuis la Place de la Libération. Les voies forment un réseau en étoile correspondant aux anciens chemins menant, à l'Ouest aux espaces agricoles de la première terrasse, et à l'Est vers la route de Muret à Toulouse.

L'urbanisation s'est depuis développée dans toutes les directions, sauf vers le Nord occupé par l'ancienne propriété des seigneurs de Seysses reconvertie en clinique dotée d'un vaste parc arboré.



Si ce centre historique est encore aujourd'hui aisément identifiable et conserve un caractère bien structuré, il est néanmoins dénaturé par la place de la voiture, tant au niveau des déplacements que du stationnement.



De plus, les extensions urbaines ont remis en cause la forme resserrée du bourg. S'appuyant d'abord sur le centre, mais surtout sur les voies de communication, l'urbanisation du XXème siècle, sous la forme d'habitat diffus ou de petites opérations, a ainsi donné à la commune une forme en « doigts de gant » (réseau en étoile).

Dans l'ensemble, le tissu urbain présente à la fois une hétérogénéité, en termes d'occupation de l'espace et de densité, et une certaine uniformité, notamment dans le style architectural des pavillons et des villas. Dans le cadre de la dernière révision du PLU, un fort potentiel d'intensification et de mutation urbaine a été identifié. Ainsi des secteurs d'attente de projet global en centre-ville au niveau « des dents creuses » sont instaurés (en cohérence avec l'article L 151-41-5 du CU), imposant un gel de la constructibilité pendant 5 ans, dans l'attente de l'élaboration d'un projet global par la commune, à venir.

ENJEUX

- **Rechercher une nouvelle homogénéité et identité de l'espace urbanisé,**
- **Réaménager et embellir la Place de la Libération, cœur historique de la commune,**
- **Construire un projet global en valorisant les secteurs de gel à fort potentiel de mutabilité,**
- **Eviter la banalisation de l'urbanisation.**

▪ L'activité économique

La présence de nombreux commerces, d'artisans, de services publics et de la zone d'activité font de Seysses un bourg relativement actif au sein de la deuxième couronne toulousaine.

Près de 2 000 emplois sont recensés avec une légère progression sur les cinq dernières années. Plus de 20% des emplois sont occupés par des résidents de la commune. Près de 117 commerces sont implantés dont 6 de plus de 300 m².

En 2016, la commune comptait ainsi 681 emplois publics répartis entre ces différents établissements (source CLAP 2016).

Dans le domaine des activités marchandes (hors agriculture), ce sont près de 300 établissements employeurs qui sont recensés sur la commune, dont une part importante d'établissements liés aux services ou à la construction (avec de nombreux artisans disséminés sur le territoire communal).

La commune dispose d'une zone d'activités localisée de part et d'autre de la RD 12 dénommée la Piche – Segla de 22 ha, dont la zone de la Piche : 14 hectares aujourd'hui occupés à vocation de commerces, artisanat et services et la zone Ségla : 8 hectares aménagés et entièrement commercialisés) à vocation de commerces et services.

Face au succès rencontré de cette zone globale, la commune envisage une petite extension, avec notamment la mobilisation de réserves foncières situées au Sud de la zone du Ségla. Cette extension sous maîtrise d'ouvrage du Muretain aggro accueillera en priorité de l'artisanat.

Concernant l'activité agricole, la commune est parvenue à maintenir des espaces agricoles continus et accessibles permettant l'installation de petites unités et contribue ainsi au maintien d'une couronne maraîchère. Ainsi, Seysses accueille 5-6 maraîchers sur les 27 que compte l'agglomération avec des installations récentes ces 8 dernières années.

Macadam Garden :

Macadam Garden est une ferme maraîchère portée par deux associés ; ils cultivent des variétés anciennes en agriculture biologique et s'engagent dans des projets de recherche. Ils ont conduit des projets de recherche avec l'ADEME pour construire une boucle d'économie circulaire de proximité et produire du compost et « thé » de compost (Fumier du poney club + déchet de céleri de la distillerie).

Coté distribution, ils écoulent leurs productions auprès de restaurants gastronomiques, et d'une clientèle de particuliers.

L'association HUM AGRI :

HUM AGRI est une association de paysans (maraîchers, culture de plantes médicinales, micro ferme.) initiée par Macadam Garden qui promeut une agriculture paysanne et durable. Ils ont une vraie technicité, ce sont de jeunes ingénieurs agro/agri ou en reconversion pour certains qui ont fait le choix militant de s'installer. Créée en 2018, elle fédère une petite dizaine de paysans qui de manière opérationnelle souhaite développer de la coopération entre eux (mutualisation de matériels, outils de transformation type conserverie, ..).

France Ginseng

Cette entreprise développe la culture de Ginseng hectares ainsi que des plantes médicinales et aromatiques. Leur modèle économique repose également sur la production d'électricité grâce au panneau photovoltaïque. Ils essaient ce modèle sur le Sud-Ouest (2 ou 3 autres implantations existent).

École agronome de Purpan et sa ferme école

Cette école d'agriculture dispose d'une ferme de 200 hectares (élevage polyculture) que le directeur souhaite développer dans la transition agricole et écologique.

Au regard de ce riche patrimoine agricole et maraîcher, la commune de Seysses porte le souhait de reconnecter les producteurs et les consommateurs à travers un projet alimentaire territorial fondé sur :

- le développement des circuits courts en favorisant l'implantation de maraichers sur Seysses,
- la création d'un lieu structurant à l'échelle de l'agglomération Muretaine.

Cet espace pourra alors regrouper différents pôles :

- productif : il regroupera différents maraichers sur un site permettant la permaculture et l'élevage,
- éducatif : il permettra de sensibiliser les enfants à la pratique agricole à travers des activités ludiques et éducatives,
- espace test agricole : cet espace permettra à des nouveaux maraichers de se former et de tester leur activité avant de se lancer.

Ce projet sera réalisé en partenariat et association avec les nombreux acteurs du monde agricole œuvrant sur la commune : maraichers, exploitants céréaliers, éleveurs, Ecole d'ingénieurs de Purpan (domaine Lamothe). Ainsi, la commune pourrait prétendre à la construction d'un pôle d'excellence rural sur l'agro-écologie, et construire une marque identitaire parmi les polarités de l'aire métropolitaine.

ENJEUX

- **Préserver ce niveau d'activité économique, considéré comme l'un des piliers de l'attractivité de la commune,**
- **Promouvoir le patrimoine agricole de la commune et valoriser les circuits-courts,**
- **Construire l'identité de la commune en appui et en cohérence avec ces axes de développement.**

▪ L'habitat

Au XIX^{ème} siècle et pendant la première moitié du XX^{ème} siècle, Seysses demeure un village essentiellement agricole qui subit l'apparition du phylloxéra et la baisse du cours du blé, provoquant l'exode des brassiers et des paysans pauvres vers Toulouse.

La « Belle Époque » permet néanmoins à la commune de s'ouvrir à la modernité, grâce notamment au développement du chemin de fer : en 1905 est ouverte la ligne Toulouse Roguet-Saint-Sulpice passant par Seysses. Ce n'est toutefois qu'à partir des années 1950 que la commune renoue avec la croissance démographique en s'arrimant solidement à la dynamique toulousaine, dont elle est aujourd'hui clairement partie prenante.

La population de Seysses a quadruplé depuis les années 1960, passant de 2 229 habitants en 1968 à plus de 8 500 en 2015 (NB : l'ouverture en 2003 de la maison d'arrêt avec ses 596 places et environ 1 000 personnes doit néanmoins être prise en compte pour la période 1999-2010).

Ainsi, depuis bientôt un demi-siècle que la croissance démographique s'est engagée sur la commune elle ne s'est, jusqu'à aujourd'hui, jamais démentie. Pour l'essentiel due aux apports migratoires cette croissance s'est traduite par l'arrivée de familles et de populations en âge d'avoir des enfants qui ont permis de relancer le solde naturel à la hausse. La commune bénéficie ainsi depuis les années 1970 d'une double croissance, endogène et exogène.

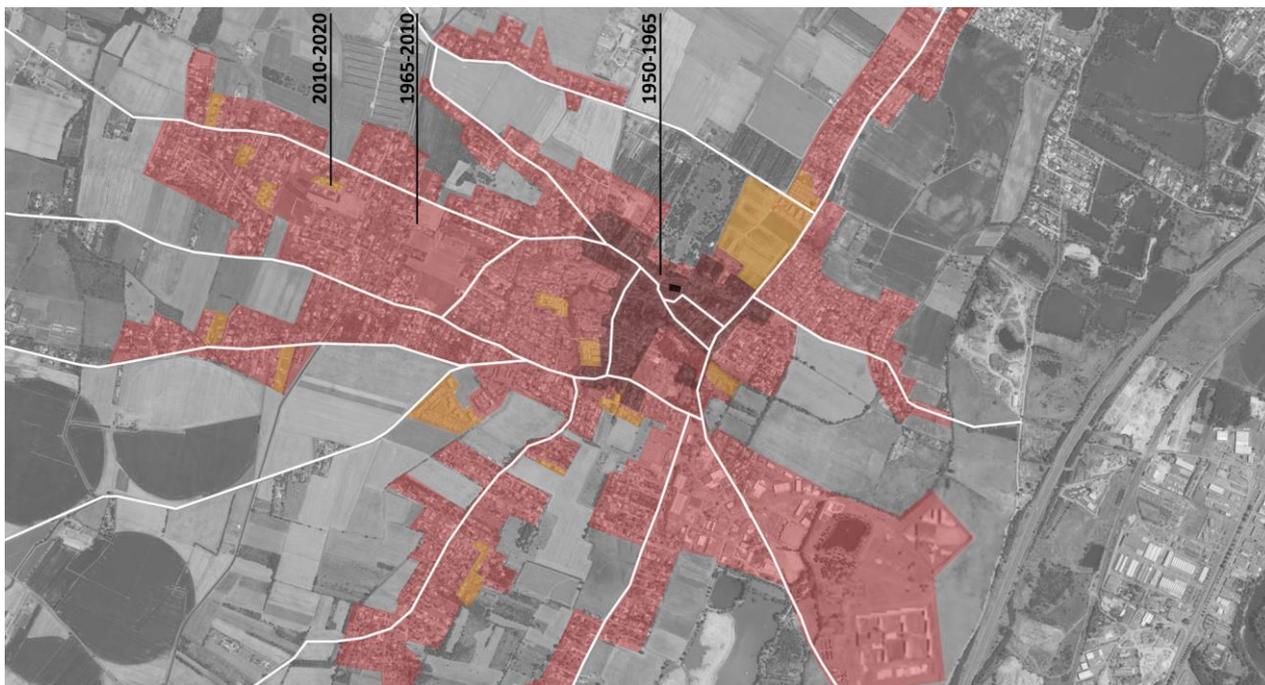
Toutefois, la structure familiale se diversifie (se fragilise ?) dans la commune avec une augmentation des personnes seules et des couples sans enfants et un phénomène de vieillissement de la population qui est à l'oeuvre avec une augmentation de la part des + de 60 ans et +75 ans.

Ainsi, cette tendance au vieillissement remarquée également à l'échelle de la CA du Muretain s'inscrit dans la tendance nationale (à Seysses on compte 21,0% de + de 60 ans en 2015 contre 18,1% en 2010). Cette tendance est à risque car elle pourrait remettre en cause le solde naturel, d'autant que la classe d'âge des enfants (0 à 14 ans) est en baisse. Ces phénomènes de vieillissement et le renforcement des ménages à personne seule ou couples sans enfants, vont générer des besoins nouveaux à anticiper :

- De nouvelles typologies de logements à prendre en compte dans les projets : plus de diversité dans les tailles, plus de locatif... ;
- Des services nouveaux pour les personnes âgées si la tendance de couples vieillissants se poursuit.

Le parc immobilier de la commune a, en grande partie, été modelé sur le modèle de la périurbanisation, le bilan montre :

- une part de construction de logements soutenue, à dominante récents, avec un faible taux de vacance. Une offre prépondérante axée sur de d'habitat individuel, ou les propriétaires sont majoritaires avec un faible taux de rotation.
- Toutefois depuis 2010, l'offre tend progressivement à se diversifier notamment avec des opérations d'habitat mixtes et une progression de la part du logement locatif social dans des typologies d'habitat mixte (petits collectifs et habitat groupé); une offre variée plutôt satisfaisante.



Aujourd'hui sur Seysses, le marché de logement reste quand même un peu spécialisé et tendu, même si des signes de diversification se mettent en place à travers des opérations récentes.

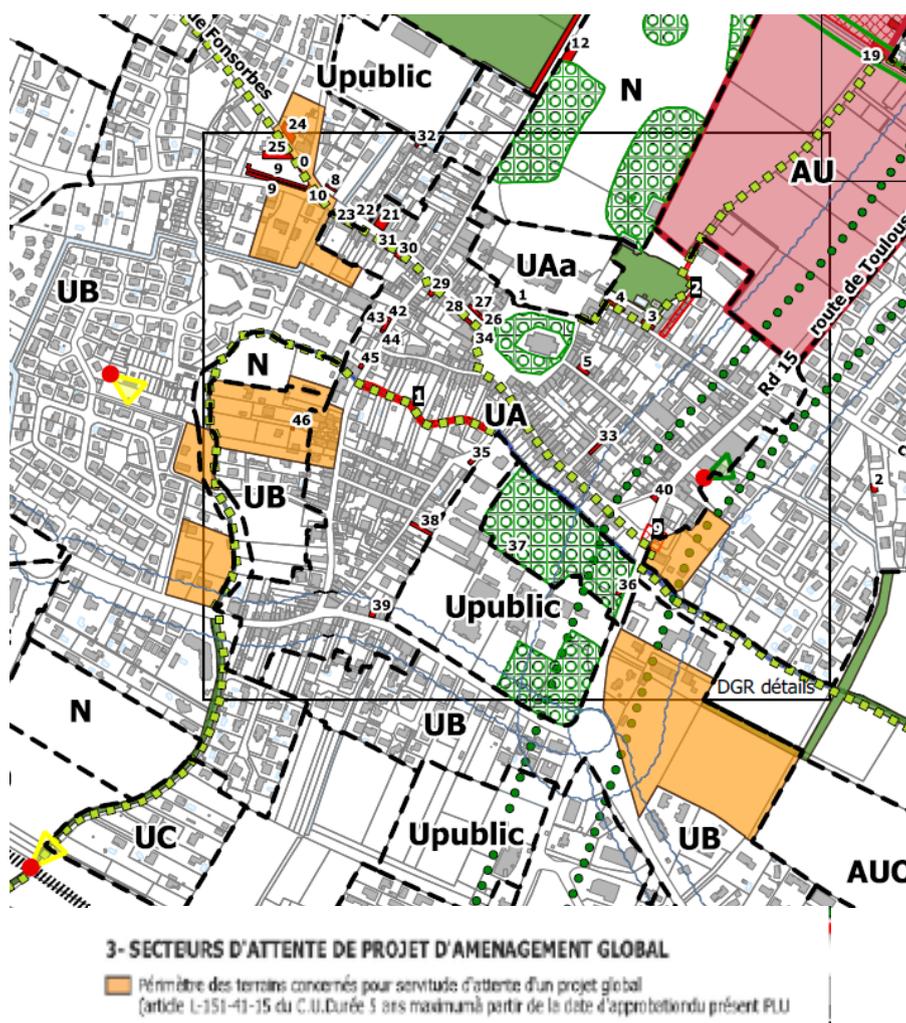
Face aux tendances socio démographiques observées précédemment, la part très limitée, des petits logements et des logements de taille intermédiaire, dans des formes d'habitat diversifiées, ne permet de répondre aujourd'hui à la demande des personnes seules ou vieillissante et des jeunes ménages.

Des enjeux de rééquilibrage de l'offre sont posés ainsi pour répondre à cette nouvelle demande de population.

La collectivité souhaite mieux maîtriser les opérations d'habitat à venir pour assurer notamment cette diversification de l'offre.

Plus précisément, la commune souhaite encadrer cinq espaces bâtis ou non-bâti urbains, situés à la lisière du noyau ancien, qui présentent un potentiel important de mutabilité foncière. Ce potentiel de mutabilité, subi aujourd'hui une pression foncière spéculative particulière, avec des projets qui pourraient être déposés sans aucune réflexion urbaine globale à l'échelle du centre-ville.

Ainsi dans le cadre de la dernière révision du PLU, approuvé en février 2020, ces secteurs à enjeux ont été identifiés en secteurs d'attente de projet global (en cohérence avec l'article L 151-41-5 du CU), imposant un gel de la constructibilité pendant 5 ans, dans l'attente de l'élaboration d'un projet global par la commune.



ENJEUX

- Rééquilibrer l'offre pour répondre aux besoins et à la demande de la population,
- Maîtriser les opérations d'habitat à venir pour assurer cette diversification de l'offre, dans le respect de la cohérence urbaine de la commune.

▪ La mixité sociale

Comme précédemment évoqué, la commune de Seysses dispose d'un habitat dominé par la maison individuelle, qui représentait environ 80 % du parc de logement sur le territoire en 2016.

Seysses est soumise à la loi SRU avec un objectif de 20% de logements sociaux. Cet objectif n'est pas atteint puisque seulement 11,77% de logements sociaux sont répertoriés sur l'ensemble du parc de logements existants. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre les outils adaptés pour atteindre le seuil réglementaire légal. Depuis 2013, un effort notable de production de Logement Locatif Social est recensé.

Au 01/01/2020, le parc locatif social se composait de 481 logements locatifs sociaux, aux caractéristiques suivantes :

- Il s'agit d'un parc récent : plus de 60% des logements ont moins de 5 ans.
- Une majorité de logements restent des logements individuels : presque 60% du parc locatif social.
- Le parc social est familial : 43% de grands logements (T4 ou +).

Pour atteindre les objectifs de la loi SRU, les efforts sur le logement social doivent être accentués pour développer des projets justement répartis et mixtes sur le territoire, tant leur localisation que sur les produits proposés. Le recensement des demandes fait par exemple apparaître que la majorité des vœux est orientée vers des logements de faible taille (T2 et T3).

Parmi les demandes actives recensées en Haute Garonne, 1148 mentionnent la commune de Seysses dans le top 3 des communes souhaitées pour l'attribution d'un logement social.

La commune anticipe les programmations à venir, elle prévoit de mobiliser un taux supérieur à 30% pour certaines opérations où elle aura une meilleure maîtrise sur les projets d'aménagement notamment en secteur libre ou bâti mutable dans le centre-ville et dans la future zone de développement d'habitat. Ces fonciers devront faire l'objet d'une anticipation en termes de programme d'accueil et de phasage de leur développement.

ENJEUX

- **Soutenir la mixité sociale,**
- **Favoriser l'accueil de logements sociaux en secteur de renouvellement urbain,**
- **Développer une vraie politique sociale à l'échelle du territoire.**

▪ L'offre de services à la population

L'offre commerciale est assez diversifiée et complétée par un marché de plein vent hebdomadaire dynamique, malgré une offre conséquente sur la zone commerciale de Segla.

Le cœur de ville dispose de nombreux commerces (boulangerie, boucherie/traiteur, café, coiffeurs). Quelques commerces du centre bourg sont de vraies locomotives comme la pharmacie et le boulanger-chocolatier.

Côté enfance et jeunesse, la commune dispose sur son territoire de 2 groupes scolaires et d'une école privée, mais les effectifs sont significativement en hausse :

- Le groupe scolaire Paul Langevin ;
- Le groupe scolaire Flora Tristan ;
- L'école privée Saint-Roch (180 élèves, dont 90 Seyssois).

Pour la petite enfance, Seysses peut s'appuyer sur la présence sur son territoire de deux lieux multi-accueil intercommunaux (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence) et d'un Relai Assistantes Maternelles (lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance).

La commune de Seysses accueillera prochainement (ouverture prévue en septembre 2022) un collège sur une parcelle située au Sud-Ouest du centre historique, à proximité d'une école élémentaire («Flora Tristan»).

En ce qui concerne les **équipements sportifs et de loisirs**, la commune dispose de deux pôles d'équipements sportifs relativement complets et bien constitués :

- le complexe sportif de la Saudrune regroupant notamment deux terrains de grand jeu (football, rugby), plusieurs terrains de tennis et un roller-park ;
- le complexe sportif Savignol avec un terrain de football, un dojo, un gymnase, un mur d'escalade et un boudrome.

Le point info des jeunes est un lieu accueillant les jeunes de 11 à 17 ans. Très dynamique il organise de nombreux ateliers créatifs et ludiques. Les bâtiments l'abritant sont cependant très obsolètes (préfabriqués).

Les équipements socio-culturels, sanitaires et sociaux

La commune dispose d'une médiathèque municipale installée dans le bâtiment de l'hôtel de ville, ainsi qu'une salle des fêtes située au Nord du bourg et une salle polyvalente/salle des aînées située au Sud du bourg.

Elle dispose également d'un Foyer Rural, créé en 1972. Très dynamique, cette structure fédère des dizaines d'associations socio-culturelles (cours de langues, de théâtre, de musique...). Le club Montagnes est également très plébiscité et organise de nombreuses sorties.

Le bâtiment communal qui abrite le foyer rural accueillait autrefois l'école communale. Il est situé sur la Place de la Libération et il est devenu malheureusement en très mauvais état.

ENJEUX

- **Créer un nouveau groupe scolaire pour anticiper et gérer la hausse des effectifs,**
- **Construire un nouvel équipement sportif qui sera nécessaire pour le futur collège,**
- **Envisager la rénovation du foyer rural, pour que ce lieu de rassemblement et d'histoire puisse perdurer dans le futur,**
- **Projeter la création d'un nouvel équipement en adéquation avec les nouveaux besoins de la jeunesse (informatique...).**

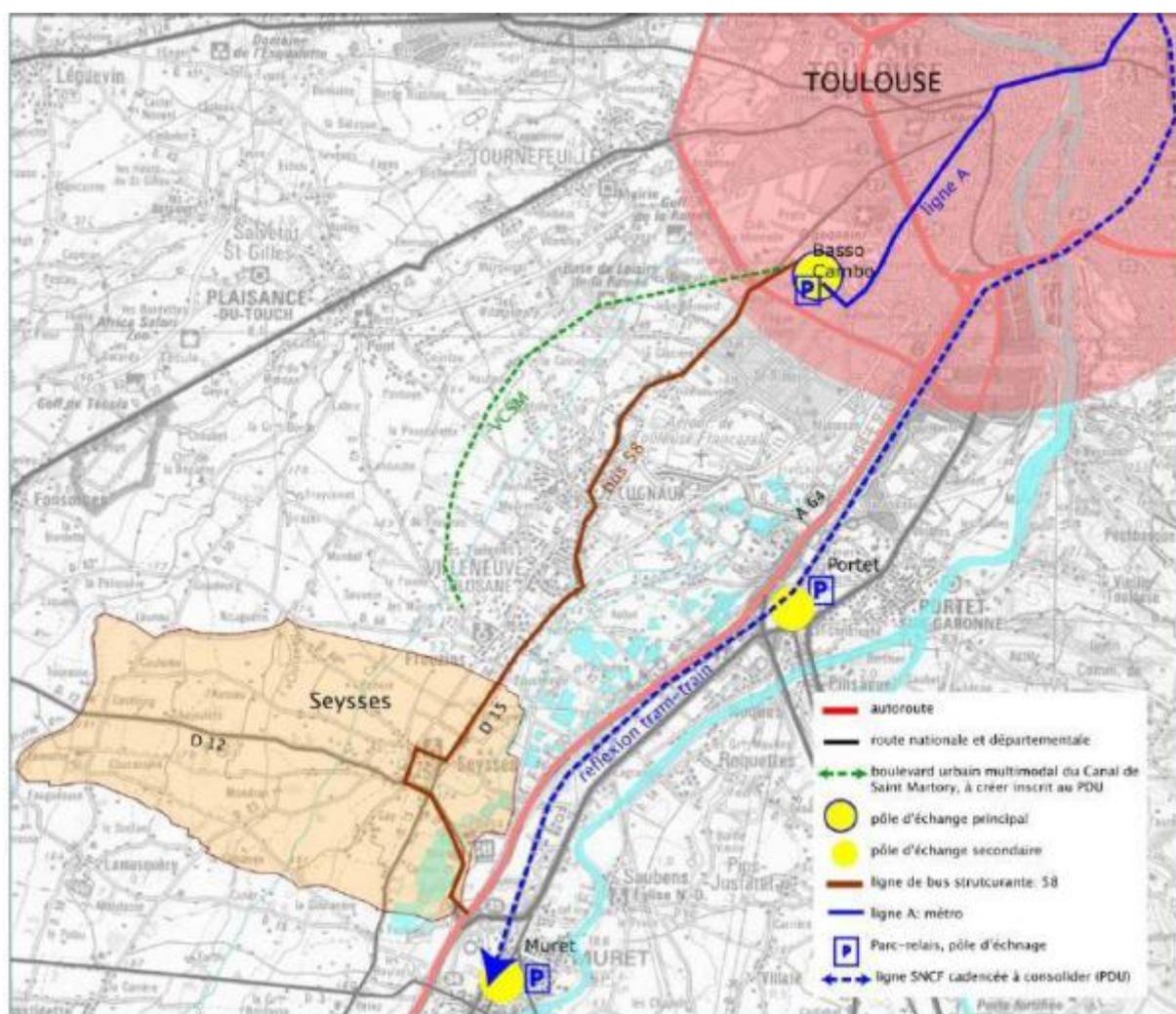
▪ La mobilité

Comme la plupart des communes périurbaines, a fortiori pour les communes de deuxième couronne, l'usage de la voiture particulière est prédominant sur Seysses, surtout concernant les actifs qui rejoignent chaque jour une autre commune pour rejoindre leur lieu d'emploi (près de 80% de la population active).

Les actifs sortants de Seysses travaillent surtout sur Toulouse Métropole. Les actifs entrant sur Seysses viennent surtout de la Haute-Garonne (peu de Toulouse Métropole).

En effet la commune dispose d'une bonne desserte routière avec un accès proche à L'A64, mais souvent congestionné.

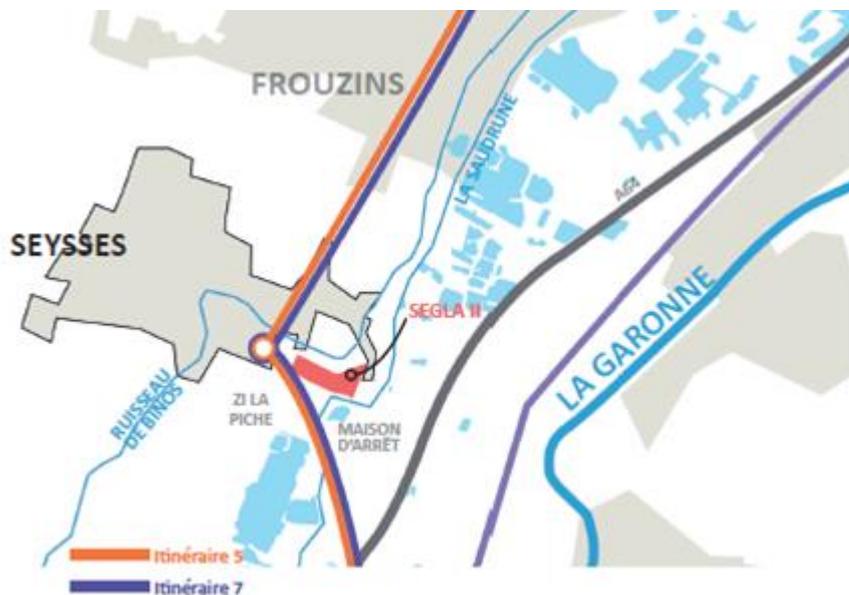
L'essentiel des déplacements se concentre sur les deux axes majeurs de la commune que sont la D 15 et la D 12, amenant ainsi des pics de circulation le matin et en soirée. La prise en compte de ces deux axes est d'ailleurs essentielle pour mieux comprendre la configuration de la commune, l'urbanisation s'étant « organisée » autour de ceux-ci.



Si la commune ne dispose pas d'une importante desserte directe en transports en commun, elle bénéficie toutefois de la présence du réseau urbain Tisséo avec la ligne 58, qui la relie avec une bonne fréquence au terminus de la ligne A du métro toulousain situé à Basso-Cambo.

Cette desserte directe s'ajoute les possibilités offertes par la proximité immédiate de la ville de Muret, avec sa gare SNCF desservie par le réseau TER avec une ligne de bus Tisséo reliant Seysses à la gare. Seysses bénéficie également de plusieurs lignes de bus du réseau départemental Arc-en-Ciel.

De plus, la commune va bénéficier de 2 itinéraires REV (Réseau Express Velo). Ce réseau cyclable structurant s'inscrit dans le cadre du PROJET MOBILITE valant PDU 2020-2025-2030 de la grande Agglo toulousaine. Le schéma a été approuvé par Tisséo collectivités le 11 décembre 2019. Il comprend 13 itinéraires cyclables représentant 370 km. Il assure la desserte des zones économiques, des centralités sectorielles, des grands équipements d'agglomération et des pôles d'échanges multimodaux majeurs.



En revanche, la commune dispose d'un réseau de liaisons douces discontinu.



ENJEUX

- Faire évoluer les pratiques de déplacements vers des modes de circulation douce,
- Maintenir et affirmer l'offre de transports collectifs aux habitants,
- Assurer les rabattements d'itinéraires cyclables vers le réseau structurant REV.

▪ Les activités de loisirs

A Seysses, un grand plan d'eau issu du processus d'extraction est présent : le lac de Piche.



D'autres plans d'eau plus restreints sont aussi présents sur cette partie du territoire, mais leur nombre et leur emplacement peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des espaces exploités ou comblés par l'activité d'extraction.

ENJEUX

- **Valorisation du site à rechercher et diversification des usages.**

▪ La transition écologique et énergétique

Seysses accueille une ferme photovoltaïque unique en France, les panneaux solaires servant de support à la production de ginseng.



Deux nouveaux projets d'envergure sont en cours de développement.

Ils sont portés par Solveo Energie, l'AREC Occitanie (Agence Régionale Energie Climat Occitanie) et Midi Energy, fonds ENR de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées. Ce modèle de production innovant sera géré par la société France Ginseng, responsable de l'exploitation agricole sous les ombrières. Ces deux futurs projets présentent une puissance totale installée de 13 MWc et produiront annuellement 16 545 MWh d'électricité, soit l'équivalent des besoins énergétiques totaux (éclairage, chauffage, déplacement...etc) de 2 384 personnes habitant en France. Ce sont donc 2 projets de forte puissance qui auront un impact extrêmement significatif sur leur territoire en termes de transition énergétique.

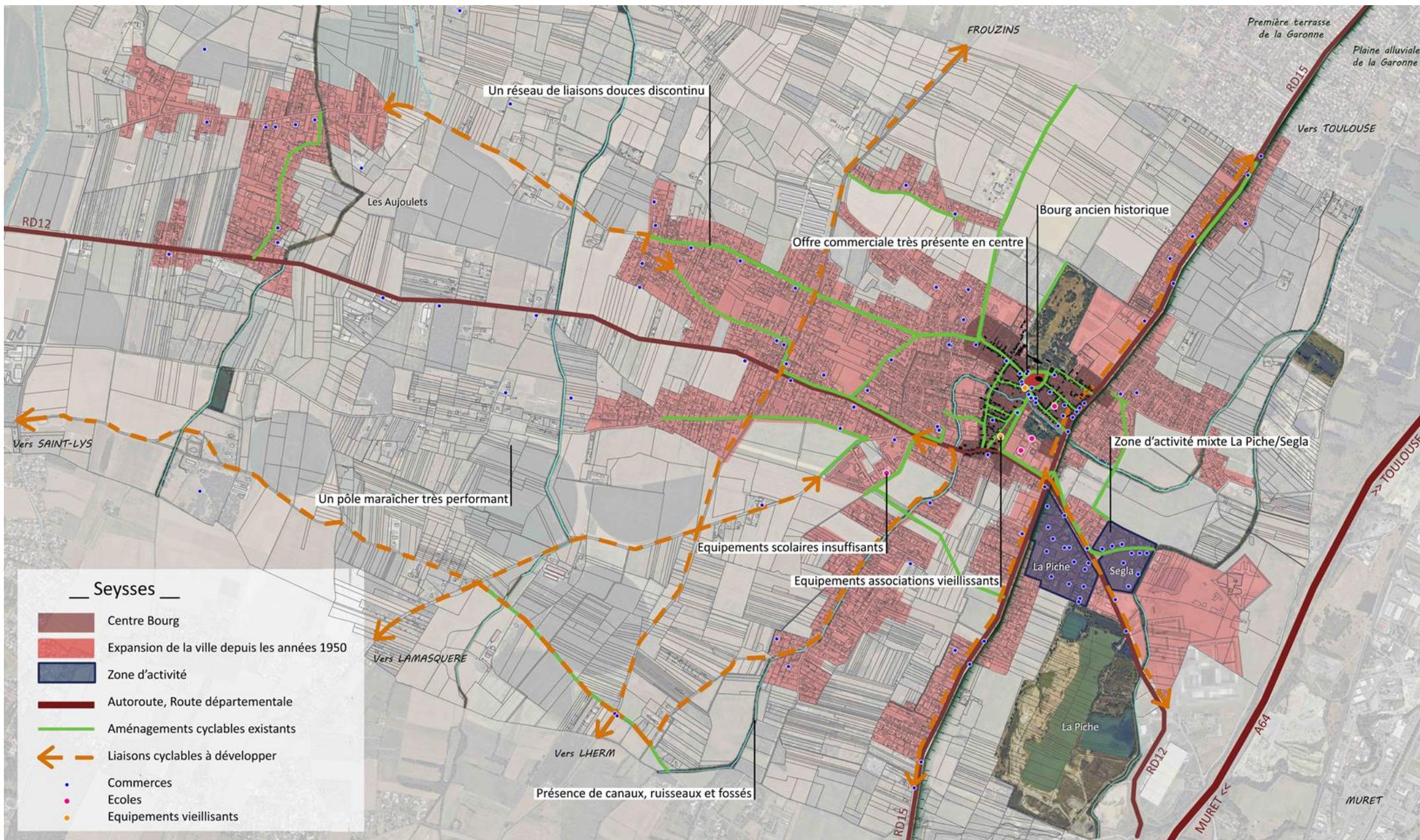
ENJEUX

- **Maintenir ces supports d'innovation sur le territoire de la commune et les promouvoir.**

Synthèse du diagnostic et principaux enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une situation géographique privilégiée, vis-à-vis de la métropole Toulousaine et d'un bassin de vie local dynamique. - Une commune bien desservie au niveau des axes routiers : A64, RD15, RD12. - Malgré un ralentissement de la croissance à partir des années 1990, celle-ci reste dynamique mais la courbe fléchit depuis 2010. - Un bourg-ancien historique, structuré de manière concentrique autour de l'église et de l'ancien château seigneurial, assurant la transition entre plaine alluviale et première terrasse. - Commune présentant une offre commerciale diversifiée avec des locomotives en centre bourg. - Présence d'une zone d'activité mixte La Piche /Segla (comptabilisant près de 22 ha) à vocation principale commerciale, comprenant de l'artisanat et des services. - Des établissements d'emploi présents sur l'ensemble du territoire mais des grandes entreprises plutôt concentrées dans les zones d'activités - La commune présente des atouts avec la présence de canaux et de ruisseaux ou fossés qui représentent un potentiel comme supports qualitatifs pour le développement des liaisons douces. - Un pôle maraîcher très performant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre-bourg, un élément identitaire du territoire, présentant une assez bonne homogénéité d'ensemble mais dont la perception est faible et une omniprésence de la voiture. - Une commune trop dépendante de la voiture. - Des axes primaires structurants qui concentrent l'essentiel des flux de circulation et traversent le territoire aggloméré (D12 et D15), pouvant enregistrer des pics de circulations aux heures de pointes. - Un réseau de liaisons douces (piétons/cycles) existant mais discontinu. Des polarités (centre-bourg, zones habitées, pôles d'équipements, zone d'activités) peu ou mal reliées du point de vue des modes doux de déplacement. - Une offre de logements collectifs et sociaux encore faible : 15,8% du parc. - Déséquilibre de l'offre du parc immobilier au regard des évolutions du profil socio-démographique de la commune. - Une population scolaire grandissante nécessitant un nouvel établissement. - Des équipements pour les associations vieillissants : foyer rural, Point info jeune
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de la Ligne Express et du Réseau Express Vélo (REV) - Des possibilités offertes par la proximité immédiate de la ville de Muret (Gare SNCF, lignes bus du réseau Arc en Ciel »). - Des réserves foncières mutables importantes dans le centre bourgs identifié en secteur de gel - L'extension de la zone du Segla sous maîtrise d'ouvrage du muretain Agglo - L'arrivée d'un nouveau collège pour la rentrée 2020 sous maîtrise d'ouvrage du CD 31 - Des projets agricoles et énergétiques innovants 	<ul style="list-style-type: none"> - Commune marquée par une bipolarité : le centre-bourg et son offre de proximité et la zone commerciale La Piche/Ségla. Un centre-bourg actif avec différents commerces et services (et des locomotives) dont l'attractivité est concurrencée par la zone commerciale. - Une inadéquation entre le niveau de population et les équipements scolaires - Une inadéquation entre les équipements : besoin d'un nouveau gymnase pour le collège

Cartographie des atouts et faiblesses



Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation dans le cadre de la démarche bourg-centre s'est construite de manière concertée avec la nouvelle équipe municipale, à l'appui des documents de planification du territoire, notamment les orientations du Programme d'Aménagement et de Développement de la commune, ainsi que le Plan Local d'Urbanisme, révisé et approuvé en Février 2020.

Dans ce cadre et en considérant les spécificités de la commune, l'évolution du territoire de Seysses s'inscrit dans les intentions de développement urbain suivantes :

- **HABITER A SEYSSES :**
 - Recentrer l'urbanisation autour du bourg,
 - Valoriser le centre-ville,
 - Contenir l'urbanisation,
 - Diversifier l'habitat en favorisant la mixité urbaine et sociale,
 - Conserver les paysages agricoles et protéger les espaces verts.

- **DEVELOPPER ET EQUIPER :**
 - Maintenir l'agriculture,
 - Développer l'activité économique,
 - Conforter les pôles d'équipements et améliorer les liaisons entre eux,
 - Créer un espace de développement lié à l'eau / Valoriser le lac de la Piche.

- **SE DEPLACER A SEYSSES :**
 - Faire évoluer les pratiques de déplacements,
 - Réduire la pression du trafic,
 - Organiser les transports collectifs,
 - Développer les déplacements doux,
 - Développer les cheminements doux le long des cours d'eau.

Afin de permettre la mise en œuvre de son projet local et intercommunal, la commune a défini trois axes stratégiques de développement dans le cadre du présent contrat cadre avec la Région :

Axe 1 : Affirmer la centralité du bourg et maintenir son attractivité

Requalifier et dynamiser le bourg /

- Réaménagement de la Place de la Libération
- Recherche d'une harmonisation des façades, en collaboration avec les ABF
- Poursuite de la réhabilitation de l'Eglise
- Réhabilitation du foyer rural

Recentrer l'urbanisation autour du bourg /

- Etude urbaine pour l'urbanisation des secteurs de gel
- Favoriser l'accueil de logements sociaux sur les secteurs de renouvellement urbain et de densification

Axe 2 : Conforter le pôle d'équipement et de service

Préserver un bon niveau d'équipements en adéquation avec les perspectives de croissance démographique /

- Etude de faisabilité pour la requalification ou construction d'un troisième groupe scolaire
- Réhabilitation du point info des jeunes
- Construction maison des associations
- Rénovation des tribunes et vestiaires du terrain d'honneur foot

Répondre aux besoins liés au rayonnement de Seysses

- Construction d'un gymnase lié au futur collège
- Valorisation des espaces naturels et de loisirs de la Piche

Développer une agriculture urbaine et des circuits courts de valorisation

- Favoriser l'implantation de maraichers sur Seysses
- Créer un lieu structurant à l'échelle de l'agglomération Muretaine

Axe 3 : Développer les mobilités intra et extra communales

Favoriser les mobilités douces en s'appuyant sur les continuités naturelles

- Développement du schéma directeur cyclable

Assurer la desserte des principaux équipements et pôles structurants en modes doux

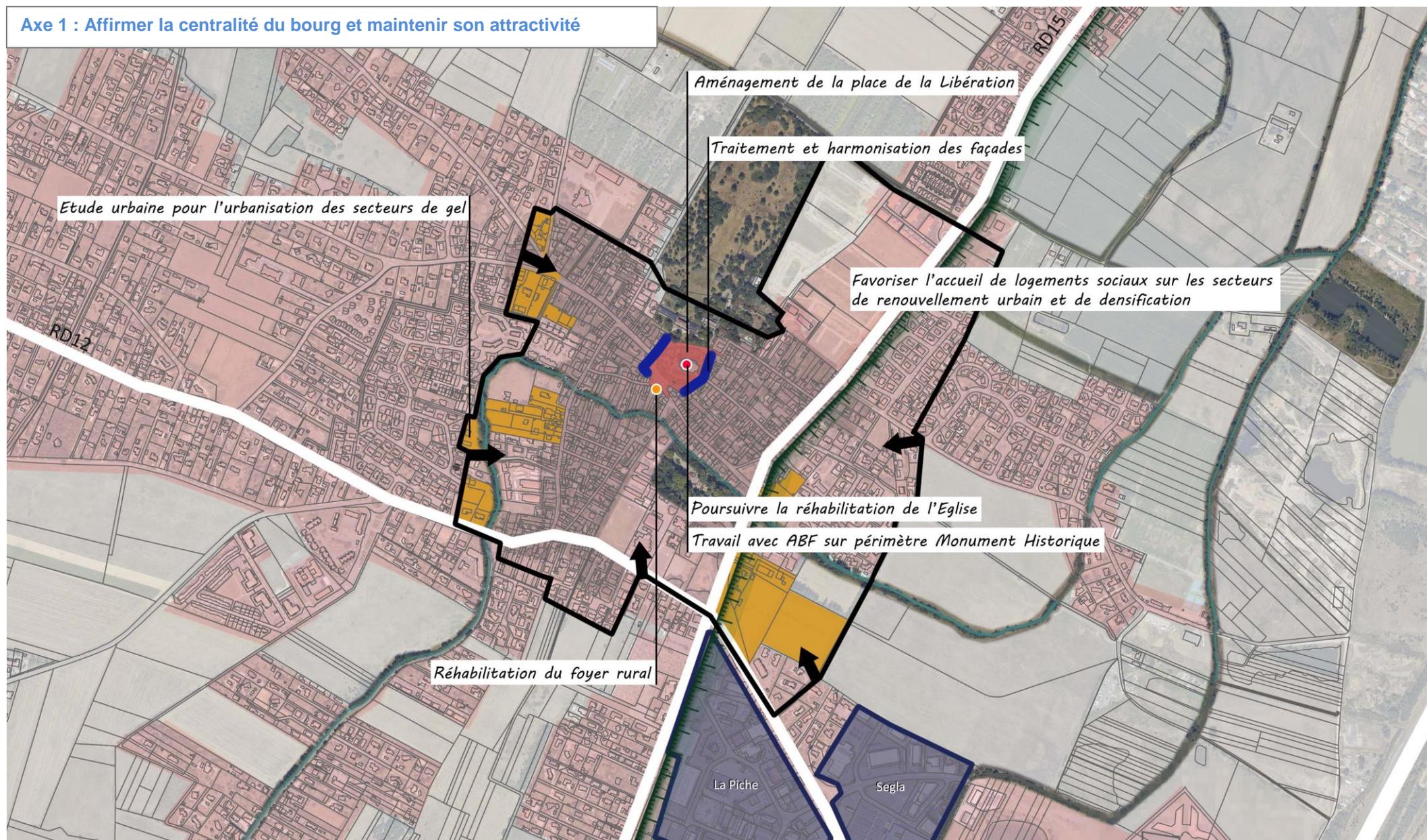
- Réhabilitation de la rue Marie Curie et Rol Tanguy pour la desserte du collège
- Desserte du collège depuis le sud (RD23)

Assurer les rabattements sur le réseau REV

- Réhabilitation du Chemin des Pylônes jusqu'au chemin des Boulbènes
- Réhabilitation du Chemin du Massonné

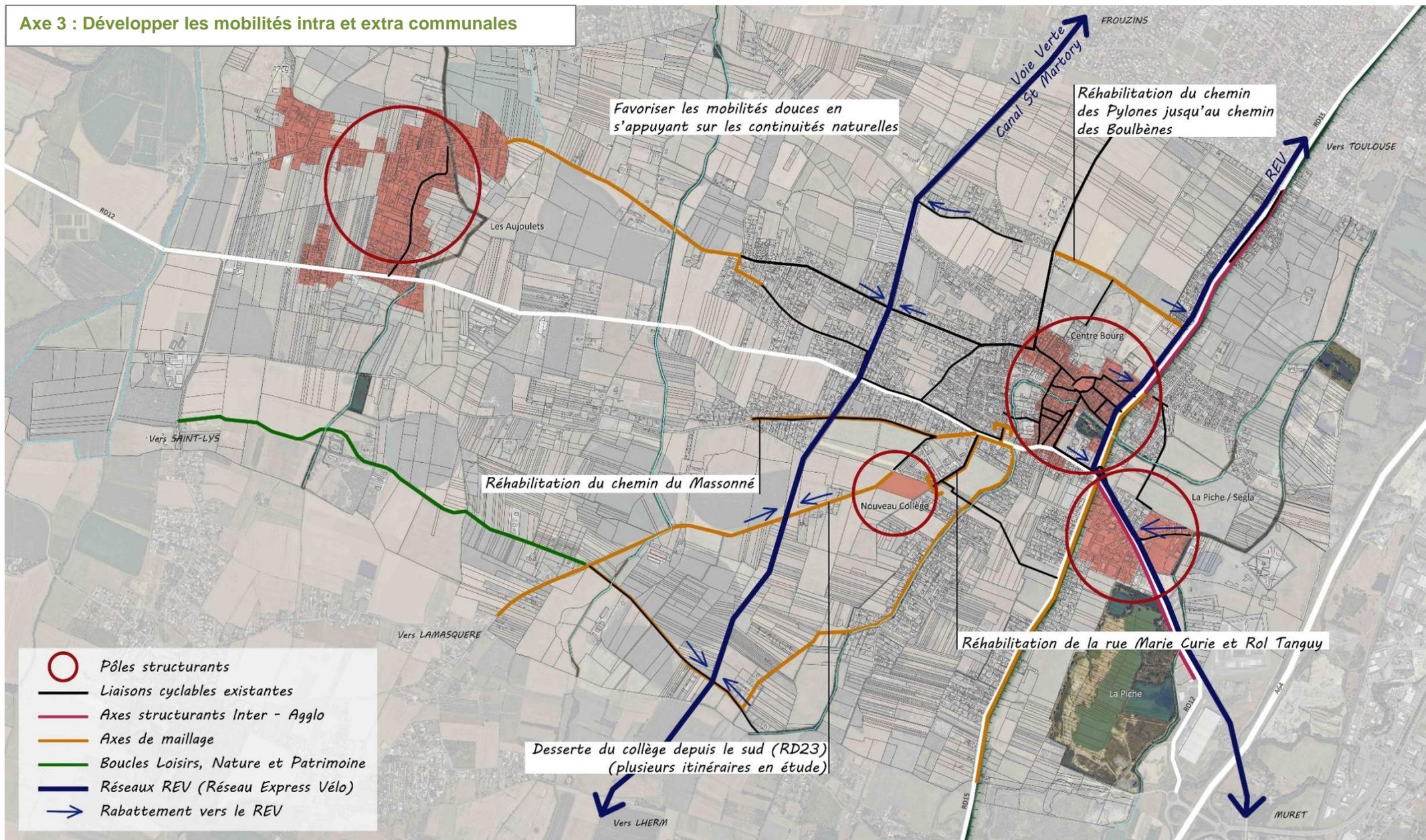
Axe 1 : Cartographie des intentions

Axe 1 : Affirmer la centralité du bourg et maintenir son attractivité



Axe 3 : Cartographie des intentions

Axe 3 : Développer les mobilités intra et extra communales



- Pôles structurants
- Liaisons cyclables existantes
- Axes structurants Inter - Agglo
- Axes de maillage
- Boucles Loisirs, Nature et Patrimoine
- Réseaux REV (Réseau Express Vélo)
- Rabattement vers le REV

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2019-2021)	Moyen terme (2022-2025)	Long terme (2025-2030)
AXE STRATEGIQUE 1 : Affirmer la centralité du bourg et maintenir son attractivité				
ACTION 1.1 Requalifier et dynamiser le bourg	<i>Projet 1.1.1 : Réaménagement de la Place de la Libération</i>			
	<i>Projet 1.1.2 : Traitement et harmonisation de façades</i>			
	<i>Projet 1.1.3 : Travail avec ABF sur périmètre monument historique</i>			
	<i>Projet 1.1.4 : Poursuivre la réhabilitation de l'Eglise</i>			
	<i>Projet 1.1.5 : Réhabilitation du foyer rural</i>			
ACTION 1.2 Recentrer l'urbanisation autour du bourg	<i>Projet 1.2.1 : Etude urbaine pour l'urbanisation des secteurs de gel</i>			
	<i>Projet 1.2.2 : Favoriser l'accueil de logements sociaux sur les secteurs de renouvellement urbain et de densification</i>			
AXE STRATEGIQUE 2 : Conforter le pôle d'équipement et de service				
ACTION 2.1 Préserver un bon niveau d'équipements en adéquation avec les perspectives de croissance démographique	<i>Projet 2.1.1 : Etude de faisabilité pour la requalification ou construction d'un troisième groupe scolaire</i>			
	<i>Projet 2.1.2 : Réhabilitation du point info des jeunes</i>			
	<i>Projet 2.1.3 : Construction maison des associations</i>			
	<i>Projet 2.1.4 : Rénovation des tribunes et vestiaires du terrain d'honneur foot</i>			
ACTION 2.2 Répondre aux besoins liés au rayonnement de Seysses	<i>Projet 2.2.1 : Construction d'un gymnase lié au futur collège</i>			
	<i>Projet 2.2.2 : Valorisation des espaces naturels et de loisirs de la Piche</i>			
ACTION 2.3 Développer une agriculture urbaine et des circuits courts de valorisation	<i>Projet 2.3.1 : Favoriser l'implantation de maraichers sur Seysses</i>			
	<i>Projet 2.3.2 : Créer un lieu structurant à l'échelle de l'agglomération Muretaine</i>			
AXE STRATEGIQUE 3 : Développer les mobilités intra et extra communales				
ACTION 3.1 Favoriser les mobilités douces en s'appuyant sur les continuités naturelles	<i>Projet 3.1.1 : Développement du schéma directeur cyclable</i>			
ACTION 3.2 Assurer la desserte des principaux équipements et pôles structurants en modes doux	<i>Projet 3.2.1 : Réhabilitation de la rue Marie Curie et Rol Tanguy pour la desserte du collège</i>			
	<i>Projet 3.2.2 : Desserte du collège depuis le sud (RD23)</i>			
ACTION 3.3 Assurer les rabattements sur le réseau REV	<i>Projet 3.3.1 : Réhabilitation du Chemin des Pylônes jusqu'au chemin des Boulbènes</i>			
	<i>Projet 3.3.2 : Réhabilitation du Chemin du Massonné</i>			

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2020 - 2021

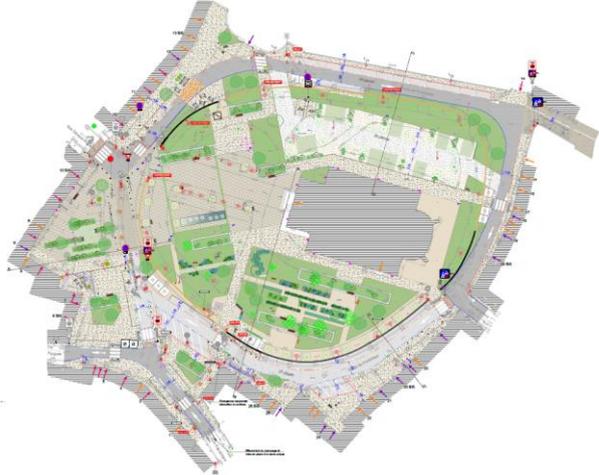
Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Muretain Agglo.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Cf. [FICHES]

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Affirmer la centralité du bourg et maintenir son attractivité		
ACTION 1.1 Requalifier et dynamiser le bourg	<i>Projet 1.1.1 : Réaménagement de la Place de la Libération</i>	
AXE STRATEGIQUE 2 : Conforter le pôle d'équipement et de service		
ACTION 2.1 Préserver un bon niveau d'équipements en adéquation avec les perspectives de croissance démographique	<i>Projet 2.1.1 : Etude de faisabilité pour la requalification ou construction d'un troisième groupe scolaire</i>	
ACTION 2.2 Répondre aux besoins liés au rayonnement de Seysses	<i>Projet 2.2.1 : Construction d'un gymnase lié au futur collège</i>	

Axe 1	Fiche action 1.1.
Affirmer la centralité du bourg et maintenir son attractivité	Requalifier et dynamiser le bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La présence de la mairie, d'une église, d'une école ainsi que de nombreux commerces et services fait de cette Place un lieu d'échanges et de vie locale incontournable pour la commune. Elle dispose d'un patrimoine bâti remarquable avec la présence de l'église classée, et également d'un patrimoine végétal très riche. Cependant, la prédominance des véhicules motorisés dans cette aire urbaine neutralise ces atouts, et nuisent au confort et à l'appropriation de l'espace public par les usagers.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La requalification complète de la Place est un projet structurant pour le cœur de ville. Devenant plus attractif, plus sécurisé, plus agréable et plus qualitatif, le centre de Seysses ainsi revalorisé, reflètera une forte dynamique de transformation urbaine à destination de tous les seyssois.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Réaménagement de la Place de la Libération</p> <p>Descriptif : Le projet prévoit une requalification complète de la Place. Les voiries seront recalibrées, les sens de circulation modifiés et l'offre de stationnement redistribuée, afin d'apaiser les circulations. Les cheminements dédiés aux piétons seront mis aux normes. L'espace public sera mis en valeur en intégrant des composantes paysagères, en jouant sur la qualité des revêtements ainsi que sur le mobilier urbain et l'éclairage.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Seysses</p> <p>Coût estimatif : 1 820 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2019</p> <p><input type="checkbox"/> 2020</p> <p><input type="checkbox"/> 2021 (<i>Début des travaux</i>)</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : Muretain Agglo Partenariat financier : Etat, Région (hors voiries), CD31, Muretain agglo</p>	  
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p><i>Impact sur les flux circulatoires.</i></p> <p><i>Fréquentation de la Place, dynamisme des commerces.</i></p> <p><i>Mutation et valorisation du bâti adjacent induites par la transformation de l'espace public.</i></p>	

Axe 2	Fiche action 2.1.
Conforter le pôle d'équipement et de service	Préserver un bon niveau d'équipements en adéquation avec les perspectives de croissance démographique
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Les équipements scolaires de la commune doivent suivre et s'adapter à la demande de scolarisation grandissante pour les jeunes seyssois. Les établissements actuels doivent être rénovés et/ou complétés pour préserver et conforter les pôles d'équipements éducatifs.	
Objectifs stratégiques	
L'arrivée d'un troisième groupe scolaire sur la commune doit faire écho à la croissance démographique de Seysses et à son attractivité dans le tissu de l'agglomération toulousaine. Ce nouvel équipement permettra de dynamiser et moderniser l'offre scolaire, et de garantir un niveau de service approprié et de qualité aux habitants.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Etude de faisabilité pour la requalification ou construction d'un troisième groupe scolaire</p> <p>Descriptif : L'étude portera sur la requalification de l'école actuelle Paul Langevin, ou la création d'un nouvel établissement au Nord de la commune.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Seysses</p> <p>Coût estimatif : 15 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2021</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2019</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2020</p> <p><input type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : Muretain agglo, Etat,</p> <p>Partenariat financier : Etat</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p><i>Conclusions de l'étude de faisabilité.</i></p> <p><i>Mise en perspective avec le schéma de déplacement lancé par la commune.</i></p>	

Axe 2	Fiche action 2.2.
Conforter le pôle d'équipement et de service	Répondre aux besoins liés au rayonnement de Seysses
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune va accueillir un nouveau collège, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental (effectif de 700, extensible à 840) pour la rentrée 2022, au sud-ouest du centre-ville, à proximité de l'école élémentaire Flora Tristan.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Afin de pouvoir proposer aux élèves du collège un équipement sportif adapté, la commune souhaite déclencher la réalisation d'un gymnase à proximité. Cet équipement répondra également aux besoins des élèves de l'école élémentaire Flora Tristan, et des associations sportives.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. : Construction d'un gymnase lié au futur collège</p> <p>Descriptif : Ce gymnase viendra accompagner le futur collège et constituera un nouvel équipement pour le groupe scolaire Flora Tristan. Ils accueillent respectivement 700 et 270 enfants et le gymnase sera ouvert aux associations du territoire. Une étude de faisabilité a été réalisée sur le projet.</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Seysses</p> <p>Coût estimatif : selon scenarios, coût de travaux allant de 2,0 M€ HT à 4,3 M€ HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2019</p> <p><input type="checkbox"/> 2020</p> <p><input type="checkbox"/> 2021 (<i>Début des travaux : fin 2021</i>)</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, Muretain Agglo Partenariat financier : Etat, Région, CD 31</p>	<p>Parcelles concernées par le projet</p> <p>000AW76 116 m²</p> <p>000AW75 233 m²</p> <p>000AW73 346 m²</p> <p>000AW112 1 806 m²</p> <p>000AW117 14 388 m²</p> <p>000AW70 4 162 m²</p> <p>000AW6 346 m²</p> <p>Groupe scolaire Flora Tristan</p> <p>Futur collège</p>
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p><i>Comité de pilotage et réunions avec les usagers à planifier, pour retenir un scenario de construction et financier.</i></p>	

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Muretain Agglo :

Le Muretain Agglo, territoire fort de 120 000 habitants, est issue de la fusion de trois communautés au 1er janvier 2018 (communauté d'agglomération du Muretain, communauté de communes Axe Sud, communauté de commune rurale des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle). Cette nouvelle assise territoriale invite l'EPCI à définir une nouvelle identité territoriale et une nouvelle culture commune.

La formalisation de ce Projet de Territoire, débutée au printemps 2018, a permis de réunir autour de plusieurs séminaires et ateliers les élus du territoire et devrait se conclure à la fin de l'année 2019. Ces divers travaux ont posés les fondamentaux de développement du territoire :

- des potentiels de développement économiques d'intérêt métropolitains à valoriser et à compléter par une offre économique locale structurée
- faire évoluer le modèle de développement de l'agglo pour ancrer le territoire dans son engagement dans la transition écologique et énergétique
- faire de la qualité de vie un positionnement politique volontariste de développement

Ces orientations stratégiques pour le territoire mettent toutes au sein de leurs actions les centres-bourgs et leur développement/revitalisation. C'est en ce sens le Muretain Agglo sera en mesure d'être auprès des communes engagées dans le dispositif régional.

Ainsi, le Muretain Agglo appuiera la commune de Seysses dans la mise en œuvre des actions de son contrat « bourg centre » qui s'inscrivent dans les orientations du projet de territoire communautaire.

En fonction des besoins, le soutien du Muretain Agglo pourra prendre plusieurs formes différentes :

- une offre d'ingénierie via sa cellule d'appui aux communes,
- un appui financier dans le cadre de sa politique de fonds de concours structurants,
- une intervention directe en maîtrise d'ouvrage propre, notamment dans le cadre de ses compétences voirie et développement économique.

Par ailleurs, la stratégie de développement de la commune de Seysses trouve écho dans les projets du Muretain Agglo, notamment au regard de la mise en œuvre du REV du département de la Haute-Garonne qui va permettre de relier le territoire à l'ouest toulousain

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Seysses et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Seysses et le Muretain Agglo, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial de du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo pour la période 2018 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo pour la période 2018 – 2021.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de la Haute Garonne

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

Le Conseil départemental soutient historiquement les investissements et les projets qui redynamisent les bourgs-centres. Voiries, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, équipements et événements culturels, projets touristiques, ingénierie de projet, conseil architectural, expertises juridiques... sont autant de domaines de soutien financier et/ou technique.

L'Assemblée départementale a voté le 30 janvier 2019 un dispositif intégrateur et coordonné sur les actions qu'il mène auprès de toutes les communes haut-garonnaises et particulièrement pour l'aménagement de leur centre.

Les centres des communes constituent des lieux de vie indispensables au lien social et au bien-vivre sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. C'est en prenant en compte chaque particularité locale que le Département souhaite soutenir les projets pour ces espaces de vie.

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes, petites et grandes, et **une aide optimale** à chaque projet intégrant l'ensemble des interventions départementales dès le démarrage du projet. Cette politique départementale pourra être complémentaire aux dispositifs de l'Etat et de la Région pour apporter des aides financières optimisées.

Le Conseil départemental étudiera les dossiers de demandes de subvention qui lui seront adressés selon ses règlements en vigueur.

En intervenant sur les communes haut-garonnaises porteuses d'un projet pour leur centralité favorisant le vivre ensemble, le Département déploiera **un parcours d'accompagnement global**. Dans ce parcours d'ingénierie et de conseils pluridisciplinaires, le Département sera attentif à l'enjeu de (re)créer des espaces publics comme des lieux de rencontres pour favoriser le vivre-ensemble.

Le Conseil départemental sera aussi à l'écoute des besoins de demain, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre retrouvé et convivial, en proposant **une réflexion d'aménagement prospective et participative**.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions du Muretain Agglo

Depuis plusieurs années, le Muretain Agglo accompagne ses communes membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de requalification de leur centre-bourg.

A cet effet, une étude a été réalisée en 2017 par l'AUAT pour identifier les grands enjeux d'aménagements des cœurs de villes et villages auxquels sont confrontées les communes. En s'appuyant sur les conclusions de cette étude, la cellule d'appui du Muretain Agglo intervient auprès des communes afin de les aider à élaborer le projet urbain de développement de leur centre bourg. L'objectif est de bâtir des programmes d'actions globaux à court, moyen et long termes qui permettront de répondre de manière transversale aux différentes problématiques rencontrées, en ne se limitant pas à une approche sectorielle de chaque projet.

Afin de mettre en œuvre ces programmes, le Muretain Agglo peut intervenir directement lorsqu'il s'agit d'actions relevant de ses compétences ou accompagner ses communes membres en mobilisant sa cellule d'appui et ses fonds de concours.

Article 10 : Contributions du CAUE à la mise en oeuvre du Projet de développement et de valorisation

De façon globale, le CAUE se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en oeuvre et le suivi des actions. Dans le cadre de ses missions de conseil aux collectivités, le CAUE se positionne en amont de toute maîtrise d'oeuvre, pour une aide à la décision.

Cela se traduit :

- dans la mise en oeuvre des actions programmées, par un accompagnement pré-opérationnel : orientations, préprogrammation, choix du maître d'oeuvre...
- dans la poursuite de la réflexion globale, par un accompagnement stratégique : recadrage des actions, programmation des actions à plus long terme...

Le CAUE participe, à la demande de la collectivité, à tout groupe de travail technique ou comité de pilotage de suivi.

Enfin, le CAUE peut donner des conseils/avis sur les projets déjà engagés.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Seysses
- le Muretain Agglo,
- la Région Occitanie,
- le Département de la Haute Garonne.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Seysses.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par le Muretain Agglo.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo pour la période 2018 – 2021,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à Toulouse, le

Carole DELGA,
Présidente de la Région Occitanie
/ Pyrénées-Méditerranée

Georges MERIC,
Président du Département
de la Haute-Garonne

Jérôme BOUTELOUP,
Maire de Seysses

André MANDEMENT,
Président du Muretain Agglo